



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centres permanents d'initiatives pour l'environnement

Question écrite n° 49824

Texte de la question

M. Joël Giraud souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur les inquiétudes exprimées par les associations adhérentes au réseau des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE). Ce réseau, en pleine expansion, comprend à ce jour, soixante-treize centres présents sur soixante et un départements et vingt-deux régions. L'union nationale (UNCPIE) assume depuis plus de vingt ans la gestion du label qui est unanimement qualifié par les collectivités locales comme un label de confiance et de qualité. Elle assure également l'animation du réseau, l'appui aux équipes et initie avec de nombreux partenaires publics privés des collaborations en leur nom. Or, pour l'année 2004, il semble que les crédits affectés à l'UNCPIE seront réduits de moitié et que cette situation serait identique pour les années à venir. Cette baisse aura des conséquences directes et dramatiques sur l'équilibre financier de l'UNCPIE et des conséquences indirectes sur les partenariats et co-financements que ce soutien conditionne. Aussi, il souhaite savoir quelles mesure il compte prendre afin de redonner aux CPIE leur place dans l'ensemble des grands réseaux nationaux et leur permettre ainsi de continuer à accompagner la politique de l'État sur l'ensemble du territoire.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions concernant le soutien apporté par son ministère à l'Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (UNCPIE). Elle est très consciente de l'apport de l'UNCPIE au réseau qu'elle anime sur l'ensemble du territoire et l'apprécie à sa juste et importante valeur. L'aide que le ministère de l'écologie et du développement durable lui apporte est constante, tant par la mise à disposition d'un agent de catégorie A depuis de nombreuses années que par l'attribution régulière de subventions. De 2001 à 2003, celles-ci ont été versées dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs. La ministre de l'écologie et du développement durable rappelle que, tous apports confondus, le soutien de son département ministériel à l'UNCPIE s'est élevé en moyenne à 175 000 euros par an entre 1999 et 2003. En 2004, l'UNCPIE et le ministère de l'écologie et du développement durable ont convenu, suite à la préférence formulée par l'UNCPIE, de poursuivre leur partenariat sur la base d'un soutien annuel d'un montant total de 150 000 euros, comprenant la mise à disposition de l'agent. Ainsi, la baisse par rapport à l'année 2003 est de 22 % et non de moitié, ce qui n'a d'ailleurs été envisagé à aucun moment. Cette situation est justifiée par un contexte budgétaire bien connu de tous dont le ministère de l'écologie et du développement durable a tenu à épargner autant que possible les associations du secteur de l'environnement. Elle est également la conséquence de propositions d'actions moins intéressantes de la part de l'association et d'une évaluation de la convention précédente plaidant pour une année de transition dans ce partenariat. En outre, elle reflète la volonté du ministère de l'écologie et du développement durable d'accroître le soutien aux projets de terrain menés par des associations locales plutôt qu'aux structures centrales. Pour ce qui concerne le réseau des CPIE, en 2004, par l'intermédiaire des directions régionales de l'environnement, le ministère de l'écologie et du développement durable aura accordé globalement 660 000 euros de subventions de fonctionnement et d'investissement à 58 CPIE, ce qui représente une hausse non

négligeable par rapport au montant total de 535 000 euros en 2003, et bien supérieur à la baisse du soutien à la structure nationale. La ministre de l'écologie et du développement durable assure que ses services instruiront avec la plus grande attention les demandes de subventions que l'UNCPIE et les CPIE formuleront pour 2005, dès qu'elles leur parviendront.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49824

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2004, page 8245

Réponse publiée le : 12 juillet 2005, page 6855